

**DEPARTEMENT DES LANDES (40)****VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 FEVRIER 2023

N° 20230228_04

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le vingt-deux février, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 22 février 2023
Nombre de présents	23	Date d'affichage	Du 2 mars au 3 mai 2023
Nombre de pouvoirs	6	Secrétaire de séance <i>(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)</i>	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	29	Rapporteur	M. Guy LUQUE
Nomenclature	1.1.7	Certifiée exécutoire	Le 2 mars 2023

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, M. Guy LUQUE, Mme Christine GAYON, M. Jean-Marie LAFITTE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Coralie LECOLIER, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Emmanuelle BRESSOUD, à Mme Christine GAYON ; M. Alain LACAVE, à M. Pierre LAFFITTE ; M. Joffrey ROMAIN, à M. Régis DUBUS ; Mme Christelle ELOZEGUY, à M. Régis GELEZ ; Mme Adeline COUMAILLEAU, à M. François MARTOUREY ; M. Thomas CASAMAYOU, à M. Gilles DOR

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : AVENANT MARCHÉ DES ASSURANCES DE LA VILLE

A travers la délibération 20220926_04 du 26 septembre 2022, le Conseil Municipal a attribué les lots du marché des assurances de la Ville qui a été passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert. Le lot n°3 (véhicules à moteur) a été attribué à Groupama pour une durée de 4 ans (01.01.2023 au 31.12.2026).

Il est proposé un avenant ayant pour objet l'adjonction de 16 véhicules et/ou engins supplémentaires non initialement déclarés dans l'état de parc du cahier des charges.

Ainsi, cette mise à jour de l'ensemble des véhicules automoteurs de la collectivité, au 1^{er} janvier 2023, fait état de 59 véhicules.

L'incidence financière de cet avenant s'élève à 2 579.61 € TTC pour l'année 2023, ce qui porte le montant total du lot 3 à 16 546.26€ TTC au lieu de 13 966.65€ montant initial du marché.



Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1414-4,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération 20220926_04 du 26 septembre 2022,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la CAO qui s'est réunie le 14 février 2023,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission « Administration générale – Finances » du 14 février 2023,

CONSIDÉRANT la proposition d'avenant de GROUPAMA D'OC,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Pierre LAFFITTE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N°1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de **ST VINCENT DE TYROSSE**
24 AVENUE NATIONALE 10
40230 ST VINCENT DE TYROSSE

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

GROUPAMA D'OC
13 Boulevard de la République
12000 RODEZ
Tél : 05 61 28 87 08
Fax : 05 65 67 71 35
marche.public.goc@groupama-oc.fr
SIRET : 391 851 557 030 71

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

**Lot N° 3 ASSURANCE DES VEHICULES A MOTEUR ET RISQUES ANNEXES :
40596394N**

■ **Date de la notification du marché public : 25/10/2022**

■ **Durée d'exécution du marché public : 4 ANS**

■ **Montant au 01/01/2023 du marché public :**

▪ **Taux de la TVA :**

▪ **Montant HT :**

▪ **Montant TTC : FLOTTE AUTOMOBILE ETSOLUTION DE BASE 13 966.65 €**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.



D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant a pour objet les modifications suivantes du contrat Flotte Automobile n°40596394N/PN, et ce à effet du 1^{er} Janvier 2023 :

- Adjonction de 16 véhicules et/ou engins supplémentaires non initialement déclarés dans l'état de parc du cahier des charges ;
- Mise à jour de l'ensemble des véhicules automoteurs de la collectivité (43 véhicules dans l'état de parc initial au cahier des charges), l'état réactualisé au 1^{er} janvier, fait état de 59 véhicules.

Le reste est sans changement.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

▪ Taux de la TVA :

▪ Montant HT :

▪ Montant TTC : **2 579.61€**

▪ % d'écart introduit par l'avenant :

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Valérie BONET Réfèrent Technique Appel d'Offres	RODEZ, le 17/01/2023	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)